

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Banque Centrale des Comores

Projet d'Appui au développement du Secteur financier « P166193 »

TERMES DE REFERENCES DU CONSEILLER RESIDENT POUR LA DSBR

I. CONTEXTE

L'Union des Comores est un pays insulaire situé au large de la côte-est de l'Afrique de l'Est, dans le canal de Mozambique. En raison de ses problèmes géopolitiques, l'économie des Comores est confrontée à des problèmes économiques et de manque de diversification.

Face à ces difficultés, les Comores ont pris un certain nombre de mesures pour promouvoir le développement socio-économique du pays. Le gouvernement collabore avec divers partenaires au développement pour soutenir le développement économique, renforcer le secteur financier, la supervision bancaire, et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA / FT) en collaboration avec des organisations tels, le Groupe Inter-Gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le financement du Terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA) ou le Comité de Liaison Anti-blanchiment de la Zone Franc (CLAB).

Le secteur financier comorien est étroit et concentré, avec une présence significative de l'État. Le secteur financier comprend quatre banques, quatre institutions de microfinance (IMF), trois intermédiaires financiers, dont la SNPSF, et trois émetteurs de monnaie électronique récemment agréés.

L'inclusion financière est fragilisée par l'instabilité financière liée à un volume élevé et croissant de prêts non performants (PNP) ainsi qu'à une faible rentabilité.

La stabilité du secteur financier est une condition préalable à l'inclusion financière.

La fragilité du secteur financier reste un obstacle majeur à l'utilisation des services financiers. La rentabilité négative des institutions financières est une autre contrainte majeure pour le secteur.

Ces difficultés empêchent le secteur financier comorien de remplir son rôle d'intermédiation financière en raison, notamment, de l'aversion accrue pour le risque dont témoigne l'insuffisance de prêts à long terme.

Les difficultés financières durables rencontrées par certains établissements de la place, constituent l'un des principaux risques pour l'économie comorienne.

Pour s'assurer que les efforts, pour promouvoir l'inclusion financière ne soient pas affaiblis par des crises bancaires, les Comores ont besoin **d'une supervision bancaire affermie**. Ceci demande un renforcement conséquent qui permettra à la Banque Centrale des Comores (BCC) de gérer d'une manière efficiente et efficaces les risques dans le système financier. D'où la nécessité d'un conseiller

permanent auprès de la Direction de la Surveillance des Banques et établissements financiers et de la Réglementation (**DSBR**) en vue d'accompagner et coordonner le renforcement des capacités de supervision bancaire sur pièces et sur place pour une période de trois ans.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Le conseiller résident aura comme objectif d'assurer le déploiement ordonné d'un cadre de surveillance bancaire effective, robuste et basée sur les risques. Sa mission aura pour priorité immédiate de concentrer son assistance sur le traitement des difficultés des institutions financières comoriennes en soutenant la **DSBR** à renforcer ses capacités en matière de prévention des difficultés des banques et institutions de microfinance, ainsi que de coordination de la restructuration et/ou résolution des établissements en difficultés. Il aidera à la mise en place d'une supervision basée sur les risques en coordonnant l'élaboration du cadre des procédures de la DSBR ainsi que leur mise en œuvre, et en supervisant l'adaptation au contexte comorien d'outils de contrôle adaptés. Il coordonnera l'ensemble des assistances techniques organisées au profit de la DSBR en matière notamment d'agrément, de contrôle permanent et de contrôle sur place.

III. DESCRIPTION DES TACHES

- (i) Elaborer et assister la BCC dans la mise en œuvre d'un plan stratégique à moyen terme de contrôle du secteur financier, y compris une stratégie de réduction des prêts non performants ;
- (ii) Elaborer une cartographie des risques du secteur financier comorien et assister la BCC (a) dans la définition du calendrier et la mise en œuvre des moyens pour encadrer les risques identifiés, à travers la mise en place par le secteur de procédures adéquates de gestion des risques identifiés, et (b) dans l'application de ses prérogatives d'actions précoces et du cadre de résolution en cours d'actualisation avec l'appui de la Banque mondiale ;
- (iii) Assister la DSBR dans la définition de ses missions et dans la mise en place d'une organisation interne adaptée.
- (iv) Participer à la révision du cadre prudentiel régissant le secteur bancaire et financier, actuellement à mi-chemin entre Bâle I & II, et à l'introduction appropriée des normes du Comité de BALE (II & III) en veillant à ce qu'elles soient adaptées aux spécificités des Comores, y compris en matière de surveillance des risques LBC-FT à travers les textes réglementaires y afférents ;
- (v) Développer et mettre en œuvre les procédures de supervision basée sur les risques, notamment à travers le développement du SREP (Supervisory Review and Evaluation Process), et incluant la supervision des risques de BC/FT ; le consultant procèdera à un bilan des actions déjà engagées par la BCC avec l'assistance de ses différents partenaires (FMI/AFRITAC SUD/ BM/AFD/BDF) et appuiera la DSBR pour finaliser et mettre en œuvre les chantiers déjà ouverts en matière de supervision des banques et des institutions de microfinance. Dans ce cadre, il contribuera à l'élaboration d'une cartographie de tous les risques inhérents aux institutions financières, y compris les risques de BA/FT ;
- (vi) Aider la DSBR à maîtriser le nouveau logiciel de supervision en cours d'acquisition et concevoir des outils de contrôle additionnels si nécessaire.
- (vii) Assurer la formation des superviseurs bancaires, tant en matière d'agrément, de contrôle permanent et sur place des institutions financières, que de gestion des crises et résolution ;

- (viii) Aider à la mise à jour et l'adoption du référentiel comptable des institutions financières comoriennes répondant aux meilleures pratiques internationales, et participer à l'organisation d'ateliers de vulgarisation et de diffusion auprès des institutions financières ;

IV. RESULTATS ATTENDUS

Renforcer la capacité de la BCC en matière de supervision bancaire et financière ;

V. LIVRABLES DE LA MISSION

- a) Plan d'action à moyen terme (3 ans), pour le développement d'une supervision bancaire et financière en ligne avec les meilleurs pratiques, qui inclura également une stratégie de réduction des prêts non performants dans le secteur financier, validée par le gouvernement de la BCC ;
- b) Cartographie des risques inhérents au secteur bancaire et financier y compris les risques LBA/FT et un plan d'action pour encadrer ces risques, validés par le gouvernement de la BCC ;
- c) Manuels de contrôle sur place et sur pièce, validés par le gouvernement de la BCC ;
- d) Référentiel comptable des IF, validé par les instances responsables ;
- e) Plan de formation en matière de supervision destiné à l'unité de supervision bancaire ;
- f) Rapport trimestriel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action à l'intitulé V (a) ; et
- g) Rapport annuel détaillant l'état de mise en œuvre des actions réalisées dans l'année.

VI. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La durée de la mission est d'une année, renouvelable deux fois. La mission débutera à partir de la date de signature du contrat.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

La présente mission sera réalisée par un consultant justifiant d'une expérience avérée dans la réalisation des travaux similaires ;

- Être titulaire d'un diplôme universitaire BAC+5 dans le domaine bancaire et financier,
- Justifier au minimum 10 années d'expérience dans un organisme de supervision bancaire
- Justifier d'une solide expérience dans la restructuration d'établissements bancaires en difficulté
- Avoir occupé des fonctions d'encadrement au sein d'un organe de supervision bancaire
- Avoir une expérience affirmée en matière de gestion des risques bancaires
- Avoir de connaissances solides en matière de stabilité et d'intégrité financières
